



Information relative au dispositif de vidéosurveillance – Résidences étudiantes et parkings attenants

Objet du traitement :

Les résidences étudiantes et les parkings attenants sont placés sous vidéosurveillance afin :

- D'assurer la sécurité des résidents, des visiteurs et personnels,
- De prévenir les atteintes aux personnels et aux biens (vols, dégradations, etc..).

Aucune surveillance de la vie privée des résidents n'est effectuée. Seules les images sont enregistrées.

Base légale :

Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'établissement à assurer la sécurité des personnes et des biens (cf. Article 6.1.f du Règlement européen sur la protection des données).

Responsable de traitement :

IMT Mines Albi,
Campus Jarlard
Route de Teillet
81000 Albi
05 63 49 30 00

Données et catégories des personnes concernées :

Les visiteurs et usagers des résidences et des parkings sont filmés par le dispositif.

Destinataires :

Les images peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel strictement habilité par IMT Mines Albi (Service Hébergement) et par les forces de l'ordre. Les personnels d'IMT Mines Albi en charge de la maintenance peuvent également accéder aux images, à cette seule fin.

Durée de conservation :

Les images sont conservées 30 jours.

En cas d'incident lié à la sécurité des personnes et des biens, les images de vidéosurveillance peuvent néanmoins être extraites du dispositif. Elles sont alors conservées sur un autre support le temps du règlement des procédures liées à cet incident et accessibles aux seules personnes habilitées dans le cadre. (voir avec l'informatique si c'est comme cela que ça se passerait en cas d'incident)

Droit des personnes :

Conformément au Règlement européen, vous disposez :

- D'un droit d'accès aux images vous concernant,
- D'un droit à l'effacement, dans les limites prévues par la réglementation,
- D'un droit à la limitation du traitement,
- D'un droit d'opposition, pour des raisons tenant à votre situation particulière, conformément à l'article 21 du RGPD.

Toutefois, le droit d'opposition peut ne pas s'appliquer lorsque le traitement est nécessaire pour des motifs légitimes et impérieux à la sécurité des biens et des personnes.



IMT Mines Albi
École Mines-Télécom

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO).

- Contacter notre DPO par voie électronique : dpo@mines-abli.fr
- Contacter notre DPO par courrier postal :

Le délégué à la protection des données

IMT Mines Albi

Campus Jarlard

81013 ALBI CT Cédex 09

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif vidéo n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.